



E.S La Ville-aux-Dames T.T

N° du club : 04370439

Siège social : Mairie de LA VILLE AUX DAMES

37700 LA VILLE AUX DAMES

Règlement du 11^{ème} Tournoi régional de L'ES LA VILLE AUX DAMES TT

Article 1. Le Samedi 4 et le Dimanche 5 janvier 2020 sera organisé à la salle spécifique Nicole FORTIN, rue Colette, un tournoi régional selon les règlements de la F.F.T.T.. Ce tournoi se déroulera sur 12 tables.

Article 2. L'épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés des associations de la région du club organisateur.

Juge arbitre : Gérard Vial et Vivien Lancon (Saisie SPID)

Logistique informatique : Matthieu DESCAVES et Benoit LEVIEUX

Responsables du tournoi :

Benoit Levieux, 20 rue Cécile Bergerot 37700 LA VILLE AUX DAMES

Matthieu DESCAVES, 49 rue Blanqui 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Article 3. Tableaux et récompenses

ESVDTT - Régional - 12 Tables									
SAMEDI 4 JANVIER 2020				Prix	Qté	1	2	3	Total
SERIE 1									
9H00	A	500 à 699 points		7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
10H00	B	500 à 1299 points		7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
11H00	C	500 à 999 points		7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
SERIE 2									
13H00	D	500 à 599 points		7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
14H30	E	500 à 899 points		7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
16H00	F	500 à 1599 points		7 €	24	60 €	30 €	15 €	105 €
SERIE 3									
17H30	G	500 à 799 points		7 €	24	30 €	15 €	7 €	52 €
18H30	H	500 à 1399 points		7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
DOUBLE									
20H00	I	Double Toutes séries		10 €	24	60 €	30 €	20 €	110 €
Total samedi								615 €	

DIMANCHE 5 JANVIER 2019				Prix	Qté	1	2	3	Total
SERIE 4									
10H00	J	500 à 1699 points		7 €	24	60 €	30 €	15 €	105 €
11H30	K	500 à 1099 points		7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
SERIE 5									
13H00	L	500 à 1799 points		7 €	24	60 €	30 €	15 €	105 €
14H00	M	500 à 1199 points		7 €	24	40 €	20 €	10 €	70 €
TOUTES SERIES									
14H30	N	Toutes séries Hommes		8 €	24	90 €	45 €	25 €	160 €
Total dimanche								510 €	

Récompenses aux 3 premiers de chaque tableau en espèces (en chèques, à l'ordre des parents pour les mineurs)

*Si les tableaux sont remplis de moins de 65 % des participations prévues, les dotations seront de 70 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 35 % des participations prévues, les dotations seront de 50 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 25% des participations prévues, le tableau peut être annulé par l'organisation et le JA

Article 4. Dans les séries les qualifications pour le tableau final se feront par poule de 3 ou 4 joueurs (ses) avec 2 qualifiés(es) par poule, en fonction du nombre d'inscrits.

Article 5. Chaque participant(e), suivant son classement (et sa catégorie) pourra s'inscrire au maximum dans 1 tableau de chaque série simultanément + le tableau double le samedi, et dans 1 tableau de chaque série simultanément + le tableau Toutes Séries le dimanche. (Possibilité de s'inscrire dans un ou des tableaux supplémentaires en cas d'élimination dans l'un des tableaux précédents : un joueur ne pourra jouer que dans 3 tableaux en même temps).

Article 6. Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 7. Le pointage devra être fait au moins 1 heure avant l'horaire de début de tableau et le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve.

Article 8. Vous avez la possibilité de vous inscrire sur place ou à l'avance. Les engagements seront clôturés 1 heure avant le début du tableau.

Article 9. Afin d'assurer une gestion rigoureuse, nous demandons aux joueurs (ses) de respecter les horaires.

Article 10. La tenue sportive sera exigée. Les balles PVC (40mm) seront fournies par les joueurs (ses).

Article 11. Dans tous les tableaux, le perdant arbitrerait le tour suivant. En poule, les joueurs (ses) assurent leur arbitrage.

Article 12. Les décisions des juges arbitres seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 13. Les joueurs (ses) devront être en mesure de présenter leur attestation de licence et une pièce d'identité aux juges arbitres.

Article 14. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de vols ou de tout incident survenu au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

Article 15. Une buvette avec sandwiches sera à la disposition des joueurs (ses).

Article 16. Il est formellement interdit de fumer dans la salle et de manger dans les aires de jeu.

Article 17. Le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

Article 18. Le tirage au sort aura lieu 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 19. L'envoi des résultats au comité d'Indre et Loire par le comité d'organisation se fera dans le mois qui suit la compétition.

Article 20. Tournoi homologué sous le numéro **1245/2019-R.**

Le président de la section ESVD Tennis de Table.
Benoit Levieux